



République française
TARN

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 081-258102441-20250326-D03_PART_FIN25-DE



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de la convocation: 17/03/2025

**Membres en
exercice : 26**

vingt-six mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 19

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Michel BONNET, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS, Joseph DOMENECH

Votants : 19

Représentés : Christiane SOULIE représentée par Michel BONNET

Excusés : Christian MALET, Denis MARTY suppléé par Jérôme SOULIE, Joël SOUYRI suppléé par Jean-Louis AZEMAR, Régine MOULIADE, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents : Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS

**Secrétaire de
séance :**

Philippe VERGNES

D003 - 26 03 2025 - Objet : Appel de fonds trimestriel 2025 aux EPCI adhérents au syndicat mixte de bassin Cérou Vère

Le Président propose de demander les participations aux collectivités par trimestre comme délibéré lors du conseil syndical du 13 décembre 2018.

Le Président fait une présentation des participations des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère (cf. tableau suivant).

Le président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

D003 - 26 03 2025 - 1

Participation EPCI 2025

Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère							
Contribution des EPCI- FP membres		2025					
EPCI - FP	clé de répartition	Coût annuel	Missions GEMAPI	Missions Complémentaires	Appel fonds trimestriel	Missions GEMAPI	Missions Complémentaires
		154 000,00 €	78,80%	21,20%		78,80%	21,20%
CC Carmausin-Ségala	51,99%	80 071,60 €	63 096,42 €	16 975,18 €	20 017,90 €	15 774,11 €	4 243,79 €
CA Gaillac - Graulhet	19,91%	30 655,10 €	24 156,22 €	6 498,88 €	7 663,77 €	6 039,05 €	1 624,72 €
CC du Cordais et du Causse	17,31%	26 651,48 €	21 001,36 €	5 650,11 €	6 662,87 €	5 250,34 €	1 412,53 €
CC Val 81	7,64%	11 768,80 €	9 273,81 €	2 494,98 €	2 942,20 €	2 318,45 €	623,75 €
CC du Réquistanais	2,03%	3 127,80 €	2 464,71 €	663,09 €	781,95 €	616,18 €	165,77 €
CC Quercy Vert-Aveyron	1,12%	1 725,23 €	1 359,48 €	365,75 €	431,31 €	339,87 €	91,44 €
0	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	100,00%	154 000,00 €	121 352,00 €	32 648,00 €	38 500,00 €	30 338,00 €	8 162,00 €

Clé de répartition : 25% linéaire de masses d'eau cours d'eau +25% superficie communale dans les BVs + 50 % Population DGF rapportée dans les BVs

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la répartition précitée et le tableau présenté
- AUTORISE le président à procéder à l'appel de fonds par trimestre

La séance est levée à 20h45

Fait et délibéré en séance, le mercredi 26 mars 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/ 03/ 2025
et publié ou notifié
le 31/ 03/ 2025_____

Le président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.